

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

2022



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

(Application de l'article L-2224-5 du CGCT)



Année 2022

sommaire

Avant-propos	03
01. Suivi des opérateurs	07
02. Service « Accompagnement des projets et des usagers »	08
03. Service « Etudes et travaux »	09
04. Faits marquants de l'année 2022	14
Montée en puissance des contrôles	14
Suivi des aménagements	14
05. Bilan technique 2022	15
Bilan global	15
Bilan par système d'assainissement	17
Mazingarbe	16
Wingles	19
Loison-sous-Lens	22
Fouquières-les-Lens	24
Acheville	27
Servins	27
Villers au bois	27
Gouy-Servins	27
Indicateurs de performances	29
06. Bilan financier du budget assainissement 2022	30
La facture 120 M3	30
Bilan	31
07. Perspectives 2023	33

Avant-propos

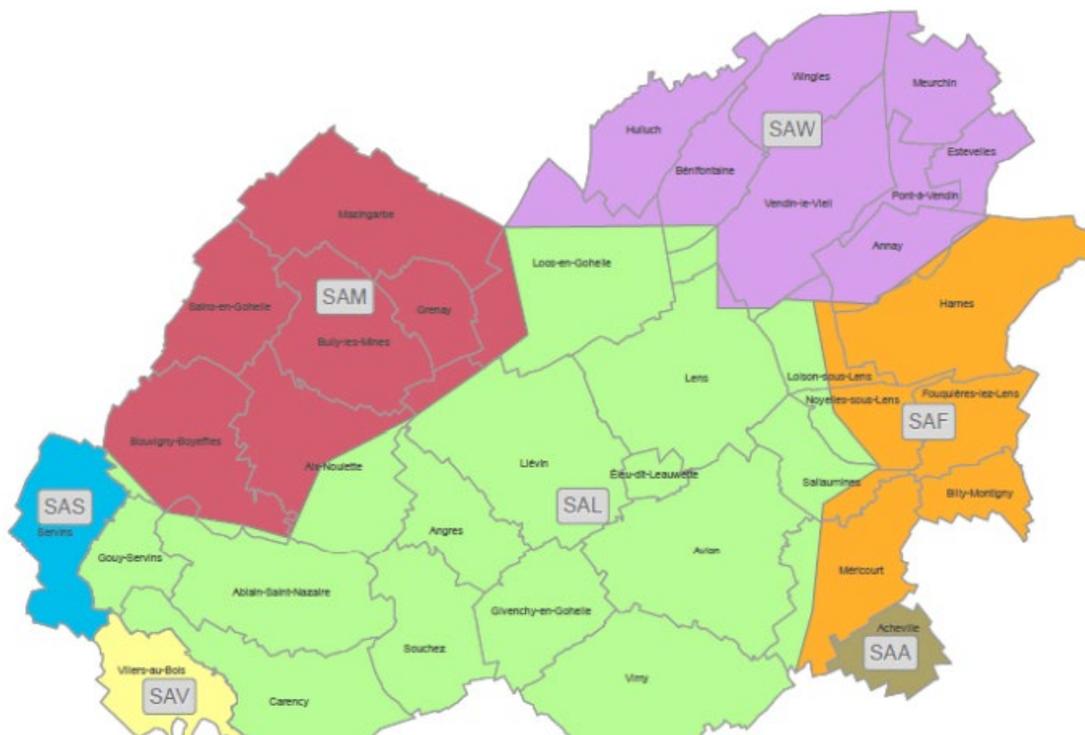
L'année 2022 a permis de voir émerger des projets d'ampleurs pour la direction eau et réseaux. Tout en contribuant à l'amélioration du fonctionnement de la direction, de nouvelles missions sont apparues permettant d'améliorer significativement les services publics d'eau et d'assainissement et donc d'optimiser le service rendu à nos usagers.

Après s'être engagé formellement en 2020 pour le choix du critère de conformité pour nos systèmes d'assainissement, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, la CALL a concrétisé le plan d'actions lié à ces objectifs. Le nouveau contrat de concession de service public du service public d'assainissement a débuté en mai 2021 et permet d'agir massivement et rapidement sur ce plan d'action, conformément au choix des élus. Plusieurs actions significatives ont vu le jour en 2022 comme par exemple à Meurchin où les travaux de réduction des eaux claires parasites montrent déjà leurs premiers effets.

Les travaux du poste Hoche à Loos en Gohelle ont débuté et permettront de réduire significativement les pollutions au milieu naturel tout en préservant nos ressources en eau.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service 2022 vous présente le bilan des actions menées pour l'année écoulée dans la dynamique de la stratégie voulue par les élus autour de questions centrales que sont la gestion de la ressource, la lutte contre les inondations et la préservation du milieu naturel, tout en assurant un volet de transmission et de pédagogie.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est couvert par **8** Systèmes d'assainissement. La topographie de l'agglomération a conduit à distinguer plusieurs systèmes d'assainissement (un système d'assainissement est un réseau de collecte et un système de traitement) correspondant pour l'essentiel au réseau hydrographique du territoire.



Le système d'assainissement de Mazingarbe (SA M) correspond au bassin versant du Surgeon. Il collecte également les effluents des communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane (sous convention de réception des effluents). Les effluents sont traités par l'usine de dépollution située à Mazingarbe (capacité équivalent à 42 000 EH). Cette station dispose d'une autorisation préfectorale en date du 08/12/98. Ce système dispose d'une autorisation préfectorale globale (collecte et traitement) en date du 04/03/22. L'exutoire de ce système d'assainissement est le Surgeon.

Le système d'assainissement de Wingles (SA W) dispose d'une usine de dépollution située à Wingles (capacité équivalent à 38 000 EH). Ce système dispose d'une autorisation préfectorale globale (collecte et traitement) en date du 30/11/06. L'exutoire de ce système d'assainissement est le canal de la Deûle.

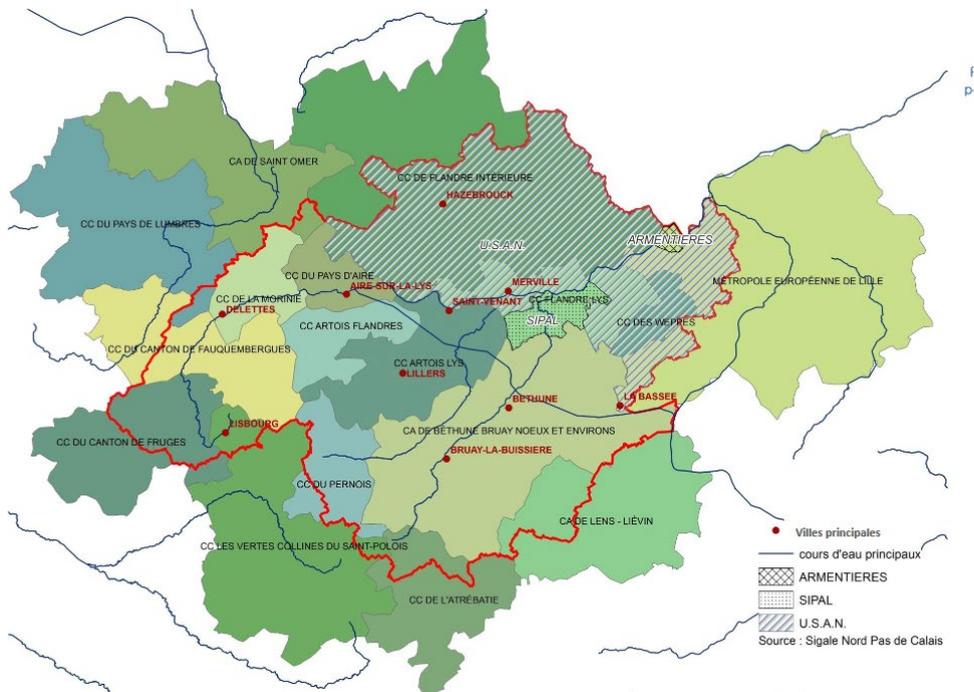
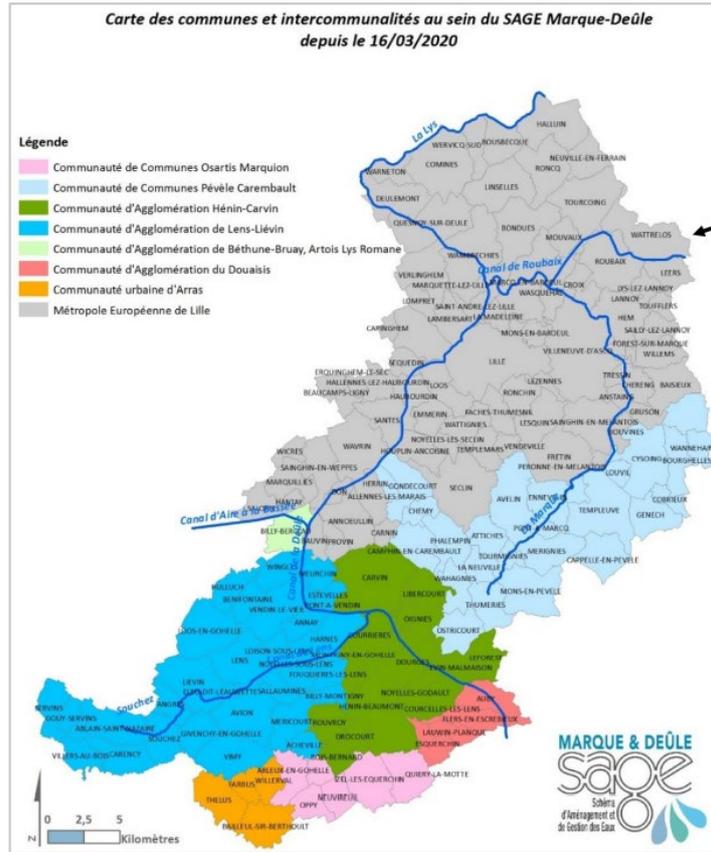
Le système d'assainissement de Loison-sous-Lens (SA L) correspond au bassin versant de la Souchez. En grande partie, les effluents sont traités par l'usine de dépollution de Loison-sous-Lens (capacité 117 000 EH) à l'exception des effluents de Gouy-Servins, Servins et Villers-au-Bois qui sont traités sur place par lagunage ou biodisques. Les systèmes d'assainissement de Gouy-Servins, Servins et Villers-au-bois disposent chacun d'un récépissé de déclaration. Le système dispose d'une autorisation préfectorale pour son système de traitement en date du 10/12/10 et pour son système de collecte en date du 09/12/22. L'exutoire est le canal de Lens.

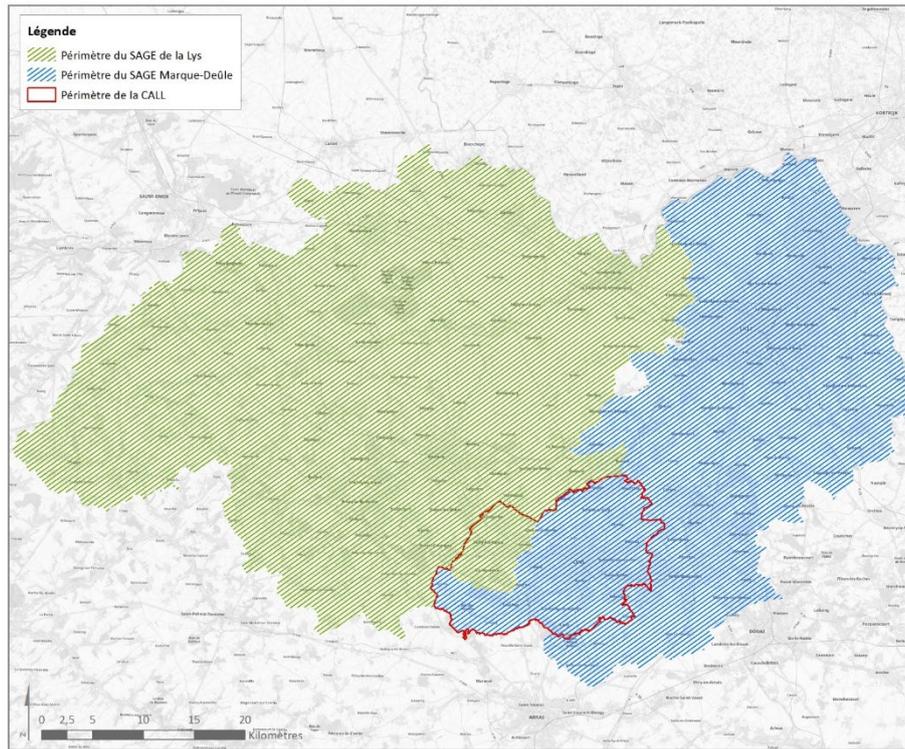
Le système d'assainissement de Fouquières-lez-Lens (SA F) est situé à l'est de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il collecte également pour partie les effluents de Courrières, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (faisant l'objet d'une convention de réception des effluents). Ces effluents sont traités par l'usine de dépollution de Fouquières-lez-Lens (68 000 EH) dont l'exutoire est le canal de Lens à l'exception des effluents d'Acheville qui sont traités sur place par lagunage. Le système d'assainissement d'Acheville dispose d'un récépissé de déclaration. Le système d'assainissement de l'usine de dépollution de Fouquières dispose d'une autorisation préfectorale globale (collecte et traitement) en date du 23/04/13.

Les procédures d'autosurveillance ont été validées pour tous les systèmes d'assainissement (station d'épuration et réseau).

Le système d'assainissement de Mazingarbe dépend du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Lys approuvé par arrêté inter-préfectoral du 6 août 2010 et révisé le 06 août 2010 et le 20 septembre 2019.

Les systèmes d'assainissement de Wingles, Loison, Fouquières, Acheville, Gouy, Servins et Villers relèvent du SAGE Marque-Deûle approuvé par arrêté inter-préfectoral du 28 février 2020.





Source : AEAP

11/06/2021

01

SUIVI DES OPERATEURS

Les élus de la CALL ont souhaité renforcer la direction eaux et réseaux par la mise en place d'une entité en charge du suivi des opérateurs. En effet, la DER est en contact avec des opérateurs qui nécessitent un suivi permanent.

Une procédure a été lancée et a autorisé le Président (délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020) à signer un contrat de concession de service public avec l'entreprise Véolia eau, qui a créé la société CALLEA, société dédiée pour ce contrat qui a débuté le 1^{er} mai 2021.

A travers ce contrat, la CALL a introduit des objectifs de performance et des frais de contrôle qui permettent de suivre les engagements prévus tout en se donnant les moyens. En 2022, cette entité est constituée de trois agents dont l'objectif principal est l'optimisation des dépenses du délégataire.

Ces missions ont aujourd'hui un aspect opérationnel indispensable pour le suivi des dépenses de notre collectivité. C'est aussi cette entité qui a permis d'affirmer davantage l'importance du suivi de nos ouvrages et la mise en place d'une vraie stratégie de gestion patrimoniale.

Ce nouveau contrat a permis de tirer des bénéfices importants pour notre collectivité à plusieurs niveaux :

- D'un point de vue de la réduction des consommations énergétique. En effet, des actions significatives sont en cours de déploiement pour réduire l'empreinte carbone du service. On peut citer notamment la pose d'un champ de panneaux photovoltaïques sur la station de Loison sous Lens, la mise en œuvre de la norme ISO 50001 qui concerne le management de l'énergie ou encore une politique de renouvellement écoresponsable par le remplacement systématique d'équipements moins énergivores
- D'un point de vue environnemental. Ce contrat a introduit des objectifs de performance pour respecter la réglementation et en particulier l'arrêté du 21 juillet 2015. La finalité étant de diminuer très significativement les rejets au milieu naturel
- D'un point de vue de la préservation de la ressource. Plusieurs actions majeures et innovantes vont être mises en œuvre. On peut citer la mise en place de deux unités de réutilisation d'eaux usées traitées. La CALL sera l'une des premières collectivités de France à déployer ces dispositifs qui permettront de réduire les consommations d'eau potable et ainsi limiter la pression sur la ressource. Une autre action significative est le contrôle de la partie privée des branchements qui permettra de s'assurer que les rejets au réseau soient réalisés correctement et ainsi limiter les phénomènes d'infiltration d'eau usées dans les nappes, tout en limitant les phénomènes d'infiltration d'eaux claires parasites
- D'un point de vue financier, la baisse de la rémunération du délégataire permet à la collectivité d'investir davantage pour la pérennité du service. Ainsi, le volume d'investissement va continuer de progresser ces prochaines années.

02

SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET DES USAGERS

Ce service est le point d'entrée pour tous les usagers de notre territoire sur les questions d'eau et d'assainissement. Au contact direct de la population et des partenaires du territoire, il assure l'accueil des usagers, ainsi que le traitement des différentes demandes liées au raccordement aux réseaux ou à l'obtention des aides pour mise en conformité.

Si l'activité est globalement stable, on peut noter une hausse des demandes de subventions pour la mise en conformité des installations intérieures. Plusieurs chantiers d'extension ou de rénovation du réseau de collecte des eaux usées ont été réalisés ces dernières années, permettant aux usagers de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

	Nombre de dossiers
Demande de raccordement aux réseaux	281
Subventions pour mise en conformité	118
Avis sur autorisations d'urbanisme	768
Création ou réhabilitation d'assainissement non collectif	6
CSP : Contrôle en cas de cession de bien immobilier	3104
CSP : Campagne de contrôle par quartier	2433

Garant du respect de la réglementation, le service coordonne les contrôles de conformité réalisés au travers du nouveau contrat et apporte en outre conseils et expertise aux aménageurs publics et privés, de l'émergence du projet à l'intégration des ouvrages dans le patrimoine communautaire.

03

SERVICE ETUDES ET TRAVAUX

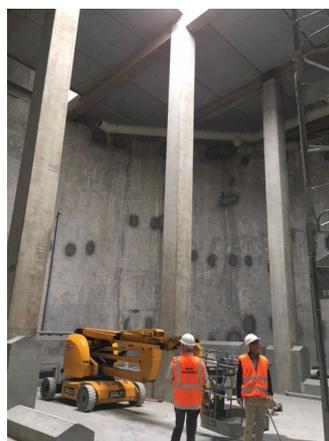
Le service met en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur le territoire de la CALL et assure le suivi des travaux neufs et de maintenance. Le budget 2022 réalisé s'élève à 11.809.425,75 euros. Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement. Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement. En maintenance assainissement, c'est plus de 800 interventions à l'année en relation avec les communes et le délégataire réalisées en toute autonomie par le service (2021 :835 interventions 2022 :1057 interventions). Il en est de même pour l'eau potable (2021 : 1578 interventions, 2022 : 1497 interventions). En termes de réparations et de remplacement de poteaux incendie, c'est plus de 80 interventions par an (2021 : 84 interventions, 2022 : 100 interventions). Le service assure le relais des interventions à mener lors des inondations avec le délégataire Véolia. Il accompagne de manière régulière le service contentieux dans les expertises afin d'apporter les éléments techniques.

Faits marquants de l'année 2022

Assainissement

Les travaux de maintenance en 2022 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 2.160.757,60 € TTC pour 49 chantiers.

- **Loos en Gohelle Renouvellement du poste Hoche** : Des travaux importants relatifs à la restructuration du poste de refoulement se sont poursuivis en 2022 pour un montant d'environ 3.224.000,00 € HT L'opération globale représente un budget de 5.413.468,54 € HT.



Pour rappel, l'étude diagnostic réalisée par le bureau d'études SETEGUE sur l'ensemble du territoire de la commune de Loos en Gohelle a conclu à la nécessité d'une restructuration du poste de refoulement Hoche. En effet, en cas de saturation des pompes, les effluents se déversent vers un bassin de rétention non étanche de capacité proche de 4000 m³. Ce fonctionnement est à l'origine d'importants rejets d'eaux polluées au milieu naturel à proximité du périmètre éloigné du captage d'eau potable d'Hulluch. La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, en tant que gestionnaire de réseaux d'assainissement, a confié au bureau d'études ELCIMAI la maîtrise d'œuvre du projet en 2018. Cette opération de restructuration consiste à réaliser un ouvrage profond étanche (type parois moulées) de 7.100 m³ pour y stocker les eaux du réseau unitaire et les renvoyer par pompage à la station d'épuration de Loison-sous-Lens.

Au-delà de la fréquence de pluie annuelle et ses 7100m³ de stockage, les eaux seront renvoyées vers un bassin d'infiltration planté de 6100m³ pour y stocker une pluie d'occurrence décennale. Avec ce projet, la capacité totale de stockage passera de 4000 m³ à 13200 m³.

- **Annay sous Lens rue Mattéi-Cité Delsaux-RD 917** : Poursuite en 2022 des travaux d'assainissement dans un secteur non desservi par l'assainissement collectif. A terme, ces travaux permettront de raccorder 95 logements et permettront de desservir plus de 200 logements sur la ZAC de la Bois des Mottes par le promoteur Nexity : Dépense 2022 : 489.999,08 € HT. L'ensemble des travaux s'élève à **1.149.821,75 € HT**
 - **Liévin Cités Schweitzer-Dunan-Kennedy** : Poursuite et fin en 2022 des travaux de mise en conformité de l'assainissement dans l'ensemble des cités. (1230 ml de tuyau en grés, 105 ml de canalisation D400 réhabilitée par l'intérieur, mise en place de 130 branchements au niveau des habitations). Renouvellement du réseau eau potable (535 ml de tuyau en fonte D100, 760 ml de tuyau PEHD avec la reprise des branchements des 130 habitations) **251.384,98 € HT**
 - **Avion rue Lequeux et les 3 impasses** : Poursuite en 2022 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **112.764,38 € HT**
- ⇒ Assainissement eaux usées : 480 ml de canalisation en PRV en diamètre 200, 65 branchements, un poste de refoulement et une conduite de refoulement DN 125MM sur 630 ml
- ⇒ Assainissement eaux pluviales : mise en place d'une chaussée drainante en voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du tracé.



- **Meurchin rue Faure** : Renouvellement du réseau d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **170.005,50 € HT**

- ⇒ Assainissement eaux usées : 165 ml de canalisation en Polypropylène de diamètre 200, 23 branchements.
- ⇒ Assainissement eaux pluviales : mise en place de caissons d'infiltration en voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du tracé.



- **Bully les Mines Cité des Alouettes (ERBM)** : Renouvellement des réseaux d'assainissement dans le cadre de l'ERBM pour un montant de **719.388,19 € HT**
- **Liévin Cité des Genettes (ERBM)** : Renouvellement des réseaux d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 871.973,86 € HT en 2022 sur un montant total de **3.339.239,85 € HT**
 - ⇒ Assainissement eaux usées : 3271 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 250 au diamètre 600, 336 branchements. Réhabilitation continue de 730 ml de collecteur d'assainissement du D500 au D1200
 - ⇒ Assainissement eaux pluviales : mise en place de tranchées drainantes en voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du projet (6,36 ha).
- **Méricourt rue Raoul Briquet** : Création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales de 700 m3 et création du réseau d'eau pluvial associé. L'ensemble des travaux 2022 s'élève à **442.821,75 € HT**.



- **Liévin rue du Docteur Biat** : Dévoisement d'un collecteur d'assainissement D2000 pour permettre la construction d'une résidence Séniors et d'une crèche. L'ensemble des travaux 2022 s'élève à **482.123,90 € HT**.



- **Avion Boulevard Henri Martel** : Démarrage en 2022 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 426.661,90 € HT sur un total de **684.115,00 € HT**
 - ⇒ Assainissement eaux usées : 465 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 800, 35 branchements,
 - ⇒ Assainissement eaux pluviales : mise en place de 12 bassins d'infiltration de type caissons permettant la déconnexion d'une partie des eaux pluviales sur l'ensemble du projet.

- **Billy-Montigny rues Voltaire-Tournay-Place Mathieu** : Démarrage en 2022 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement rue de Tournay avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **186.560,55 € HT sur un total de 617.778,00 € HT**
 - ⇒ Assainissement eaux usées : 825 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 400, 90 branchements,

Réhabilitation continue de 170 ml de collecteur d'assainissement du D300 au D500
 - ⇒ Assainissement eaux pluviales : mise en place de 2 bassins d'infiltration de type caissons permettant la déconnexion totale des eaux pluviales sur l'ensemble du projet représentant 6608 m2.

04

FAITS MARQUANTS 2022

Montée en puissance des contrôles

En 2022, au travers de la CSP, le délégataire a initié 5537 contrôles de conformité. Il apparait un taux de réalisation très différent suivant l'origine de la demande. Si les dossiers n'ayant pu aboutir faute d'impossibilité d'accès aux installations représentent 8% en cas de vente, ce taux monte à 47% en cas de contrôle demandé par la CALL.

Le territoire présente un taux de conformité de 60% sur les contrôles effectivement réalisés

D'un point de vue technique, la mise en lumière de non-conformités au sein des habitations déjà raccordées a généré une augmentation conséquente des demandes de conseils et de réclamations des usagers, majoritairement prise en charge par le secrétariat et le chargé d'accompagnement des usagers en poste.

Sur l'aspect administratif, un peu plus de 3000 dossiers nécessitent une intervention administrative de la Communauté d'Agglomération, soit pour mise en demeure de laisser l'accès aux agents du service, soit pour mise en demeure de mise en conformité. Cette intervention n'est actuellement pas réalisée.

Suivi des aménagements

Le poste de chargé de gestion du patrimoine a été pourvu en septembre 2022.

Grâce notamment à une présence accrue sur le terrain, le service accompagne désormais les acteurs de l'aménagement du territoire, publics et privés, au travers d'une interaction technique plus poussée sur le raccordement des projets, les méthodologies et les matériaux mis en œuvre pour assurer une meilleure pérennité des ouvrages destinés à intégrer le patrimoine public. Le contrôle avant incorporation est également plus conséquent.



Exemple de matériaux recyclés, refusés sur chantier par la CALL car non conformes aux prescriptions et susceptibles de générer dysfonctionnement des ouvrages et pollution du milieu

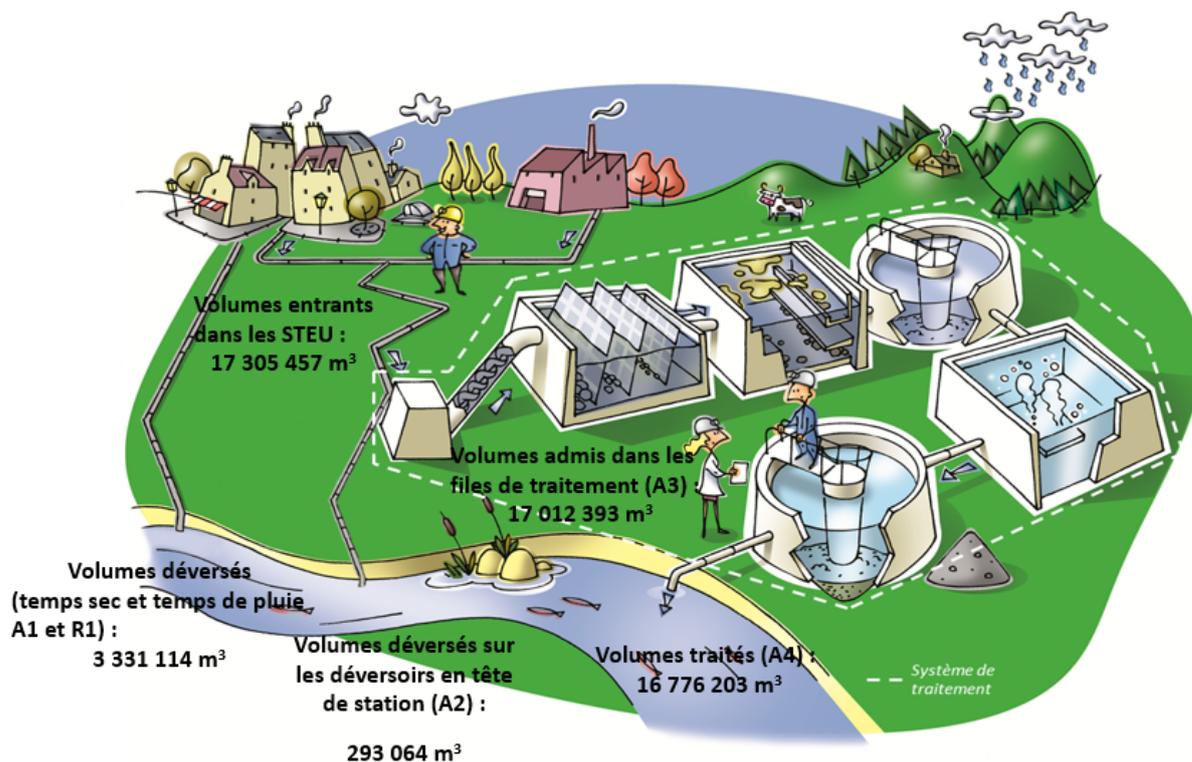
05

BILAN TECHNIQUE 2022

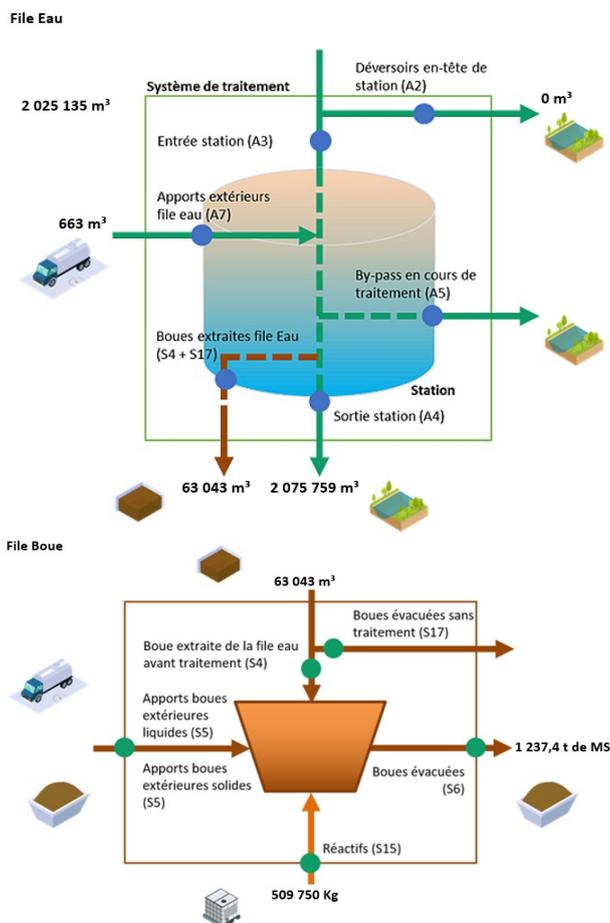
Bilan global

Le bilan global des volumes collectés, déversés et traités sur l'ensemble des systèmes d'assainissement du territoire est reporté sur le schéma ci-dessous.

Synthèse globale des systèmes d'assainissement



⇒ Le système de traitement est conforme pour l'année 2022



		2020	2021	2022	Diff. An/An-1 [%]
[mm/an]	Pluométrie	784	933	534	-43%
[m3/an]	Entrée A3	2 305 628	2 450 448	2 025 135	-17%
	Sortie A4	2 361 699	2 475 516	2 075 759	-16%
	Déversoir en tête de station A2	4 199	1 568	0	
	By-pass A5	NC	NC	NC	
Nbre de jours avec déversement	Déversoir en tête de station A2	2	3	0	
	By-pass A5	0	0	0	

⇒ Le système de collecte est en cours de conformité pour l'année 2022

Les volumes totaux déversés aux points A1 en 2022 sont de 440 569 m3. Pour mémoire, ils étaient de 448 485 m3 en 2021.

Point de déversement (A1)	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Déversé	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	nb/an	min/an	m3/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
DO_MAZINGARBE_CLAPET	47	8 623	408 780	75 487	82 421	21 504	4 035	722
PR_MAZINGARBE_VOLTAIRE	69	19 669	31 789					

En 2022, les volumes totaux déversés sont stables par rapport à l'année 2021 malgré une diminution de la pluviométrie annuelle de près de 44%. On constate néanmoins une baisse significative des volumes sur le déversoir d'orage du poste de relèvement voltaire à MAZINGARBE (-43%).

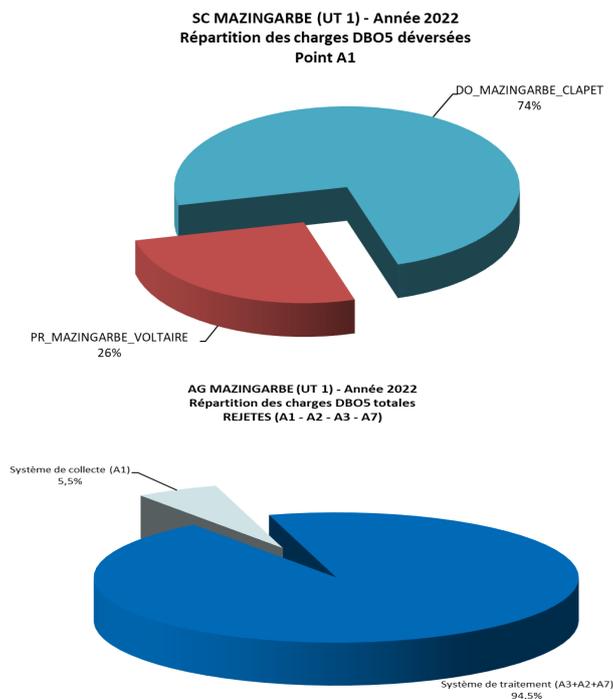
Les volumes déversés par le DO - MAZINGARBE - Clapet représentent 93% des volumes totaux déversés aux points A1 du système de collecte et 62% le sont au seul mois de décembre (265 809 m³). Une étude hydraulique 3D a été lancée en 2021 sur ce point afin de fiabiliser la mesure débits.

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'Eaux Claires Parasites dans ce dernier.

Pour 2022, le ratio $A1/(A1+A2+A3)$ est égal à 5,5% > 5% sur le critère flux de conformité par temps de pluie.

	Conformité 2022 avec charges
Charge entrée système STEP MAZINGARBE	497892
Charge DO_MAZINGARBE_CLAPET	21504
charge PR_MAZINGARBE_VOLTAIRE*	7614
% flux	5,53%

* estimation concentration moyenne TP entrée système traitement x Qj



Aucun déversement par temps sec n'a été mesuré sur ces déversoirs d'orage en 2022.

Aucun rejet n'a été mesuré au déversoir en tête de station (A2).

Programme d'amélioration

Plan d'actions conformité du système d'assainissement de Mazingarbe							
Objectif TS : 2021 Objectif Temps de Pluie : critère flux 2023							
Programme d'actions	Déconnexion/résultat (volume surface linéaire)	objectifs	planning (étude, trvx, date butoire)			statut (en cours, terminé, à définir)	
Système de Collecte							
optimisation du fonctionnement	création du modèle hydraulique	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du Système de Collecte	étude	travaux	date butoire	en cours	
	Mise en place du diagnostic permanent	Sous sectoriser les apports Eaux Claires Parasites	2021	2022	2023	terminé	
	renforcement des équipements d'autosurveillance	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du Système de Collecte	2021	2022	2022	terminé	

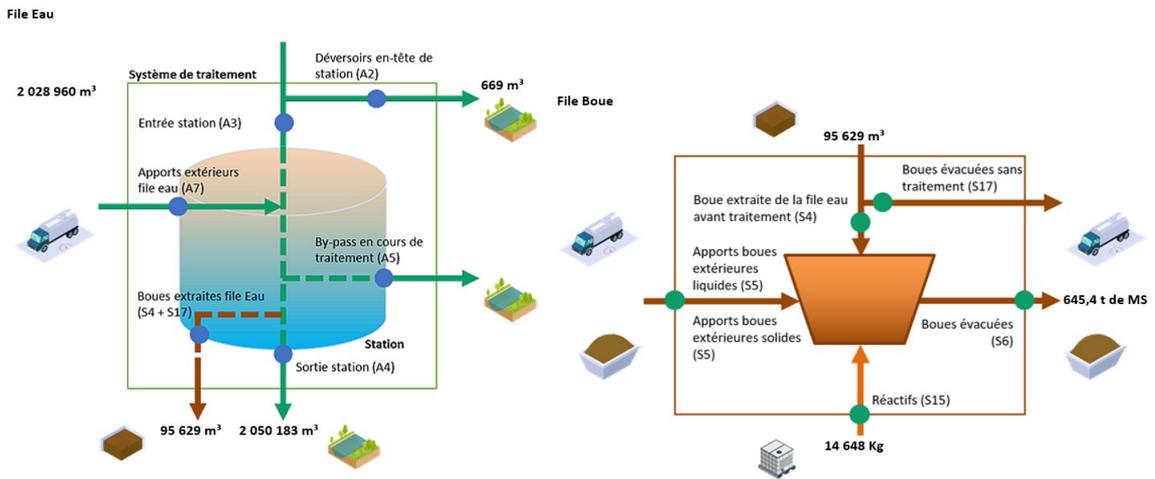
modélisation 3D DO Mazingarbe clapet

Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Wingles



Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2022, le système d'assainissement de Wingles est conforme.

⇒ **Le système de traitement est conforme pour l'année 2022**

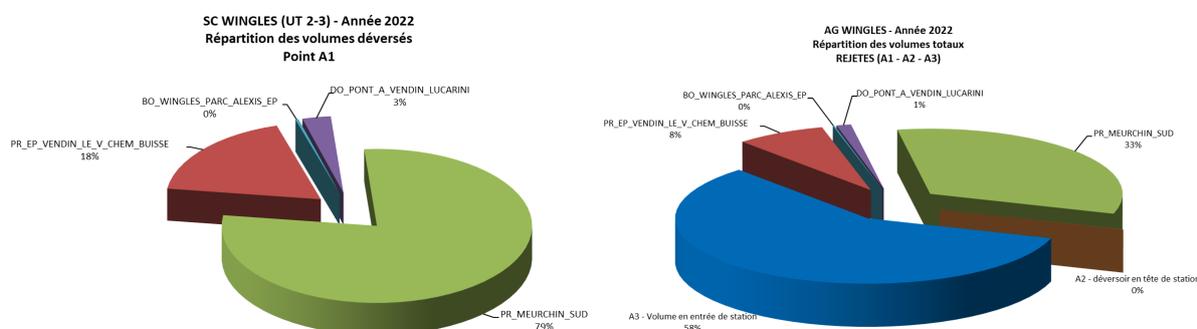


		2020	2021	2022	Diff. An/An-1 [%]
[mm/an]	Pluviométrie	565	823	487	-41%
[m3/an]	Entrée A3	1 930 979	2 436 930	2 028 960	-17%
	Sortie A4	1 897 580	2 462 754	2 050 183	-17%
	Déversoir en tête de station A2	1 786	13 561	669	-95%
	By-pass A5	NC	NC	NC	
Nbre de jours avec déversement	Déversoir en tête de station A2	2	6	1	-83%
	By-pass A5	NC	NC	NC	

⇒ Le système de collecte est en cours de conformité pour l'année 2022.

Les volumes totaux déversés aux points A1 en 2022 sont de 1 523 312 m3. Pour mémoire, ils étaient de 1 508 512m3 en 2021.

Point de déversement	Total Annuel			Estimation temps sec (0)		Estimation temps de pluie (0)	
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Déversé	Nombre Dévers.	Volume Déversé	Nombre Dévers.	Volume Déversé
	nb/an	min/an	m3/an	nb/an	m3/an	nb/an	m3/an
PR_EP_VENDIN_LE_V_CHEM_BUISSE	184	8 432	262 880	79	1 325	105	187 208
BO_WINGLES_PARC_ALEXIS_EP	7	1 933	4 687	0	0	7	4 687
DO_PONT_A_VENDIN_LUCARINI	57	12 837	42 849	0		57	42 849
PR_MEURCHIN_SUD	234	66 962	1 135 314	123	601 042	111	534 272
DO_ANNAY SOUS LENS KLEBER	121	80 143	59 486	13	281	108	59 205
PR_HULLUCH_VOLTAIRE	23	1 707	18 096			23	18 096



Certains DO sont influencés par la présence d'ECP (eaux de nappe et ressuyage): PR - VENDIN LE VIEIL - chemin de la Buisse et PR - MEURCHIN SUD - chemin des Près chemin du Halage.

En 2022, les déversements du point LA BUISSE représentent 18% (56% en 2019 ; 57 en 2020 et 40% en 2021) des volumes déversés totaux annuels sur l'ensemble des points A1 du système de collecte. Cette diminution est directement liée au renforcement du pompage du PR EU qui est destiné à supprimer les déversements par temps secs (quelques indicateurs : 75 672 m³ déversés TS de janv. à mai / 0 m³ de mai à déc. 22 ; 50% de volume/an en moins déversé entre 2021 et 2022 et -63% entre 2020 et 2022).

Les travaux se sont terminés le 17/05/2022. Après cette date, la part des déversements sur ce point ne représentait plus que 22,8% en volume (pour 262 880 m³/an) et 25,5% en jours (pour 184 j/an).

Les déversements du point MEURCHIN SUD représentent 79% (26% en 2019 ; 31% en 2020 et 43% en 2021) des volumes totaux annuels sur l'ensemble des points A1 du système de collecte. Cette augmentation importante est liée à une problématique de drainage des eaux pluviales impactant le DO sur la période de janvier à octobre (surcomptage des volumes déversés : +98%/2021). Des actions ont été entreprises dans l'attente de la construction du nouveau bassin :

- Installation d'une pompe provisoire reprenant les eaux drainées en amont de l'ouvrage ;
- Modification du marnage du poste EP afin de favoriser le stockage en réseau.

Le ratio $A1/(A1+A2+A3)$ est égal à 41,6% > 5%, en légère hausse par rapport à 2021 (35,2%) et à 2020 (38,7%) en corrélation avec l'augmentation du volume total déversé aux points A1 (voir problématique sur Meurchin visée plus haut) et cela malgré une diminution importante de la pluviométrie annuelle (-40,8%).

Au moins un DO (A1) du système de collecte déverse plus de 20 journées par an par temps de pluie.

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

Programme d'amélioration

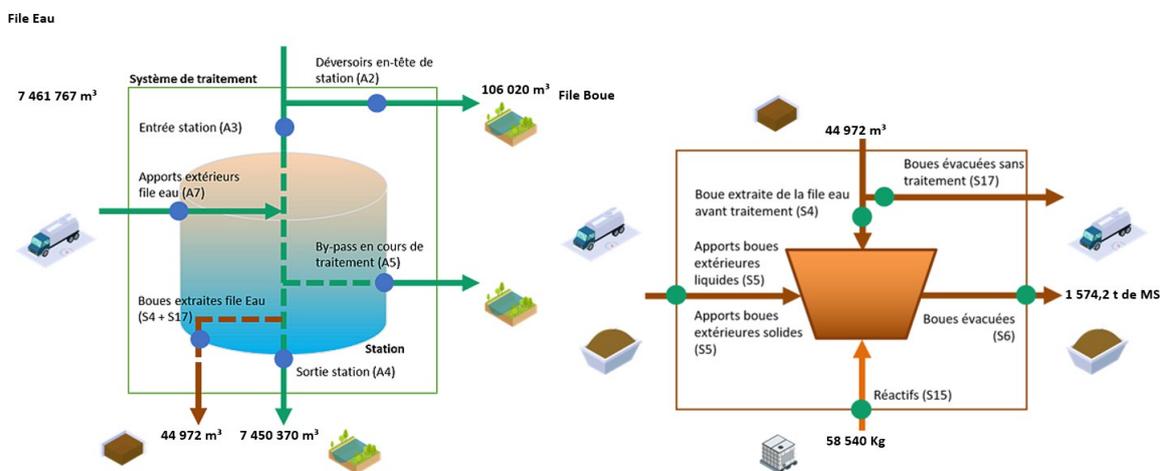
Plan d'actions conformité du système d'assainissement de Wingles Objectif Temps Sec : 2023 Objectif Temps de Pluie : volume 2025								
Programme d'actions	Déconnexion/résultat (volume surface linéaire)	objectifs	planning			statut (en cours, terminé, à définir)		
			étude	travaux	date butoire			
optimisation du fonctionnement	renforcement des équipements d'autosurveillance				2022	terminé		
	gestion dynamique des flux	-50 000 m3	limiter les rejets au milieu naturel	2021	2023	2024	démarrage 2023	
	stockage en réseau	-300 000 m3/an	limiter les rejets au milieu naturel	2021-2023	2023-2026	2024	en cours	
	PR Vendin Labuisse	-100 000 m3/an	Suppression des points limitants	2021		2023	terminé	
réhabilitation des réseaux (étanchéification)	PR Meurchin Sud	-300 000 m3/an	réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes			2022	en cours	réception des travaux juin 2023
	amont PR Buquet	400 ml	réduction des ECPP	2021-2022	2023-2024	2024	en cours	
	Secteur Pont à vendin	600 ml	réduction des ECPP	2021-2023	2023-2024	2024	en cours	
Déconnexion des Eaux Pluviales	programme CALL-secteur rural	volume; surface	réduction des ECPP	2021-2022		2024	en cours	
	programme Contrat de Concession du Service Public - réseau	-100 000 m3/an	réduction des Eaux Claires Météorites	2021	2022	2024	en cours	

Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Loison-Sous-Lens



Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2022, le système d'assainissement de Loison-sous-Lens est conforme.

⇒ **Le système de traitement est conforme pour l'année 2022**

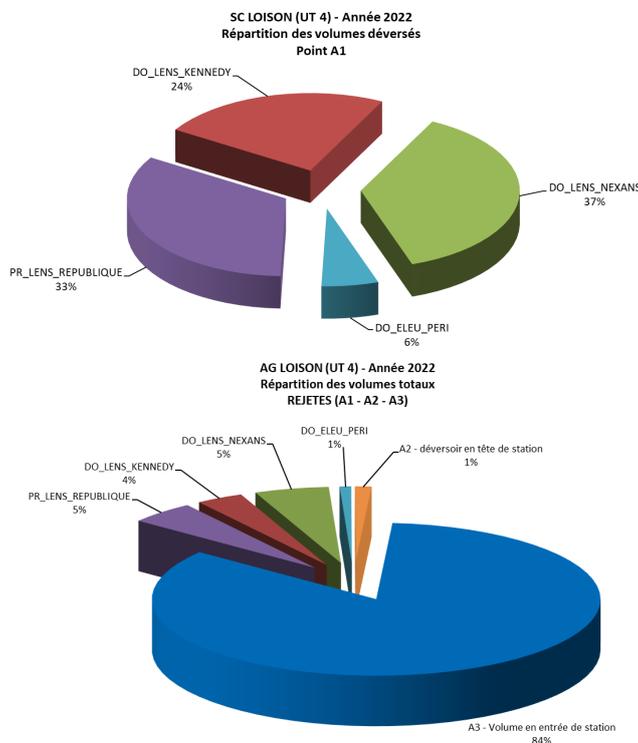


			2020	2021	2022	Diff. An/An-1 [%]
[mm/an]		Pluviométrie	576	823	476	-42%
[m3/an]		Entrée A3	6 892 453	7 150 879	7 461 767	4%
		Sortie A4	6 873 590	7 058 449	7 450 370	6%
		Déversoir en tête de station A2	159 140	186 610	106 020	-43%
		By-pass A5	NC	NC	NC	
Nbre de jours avec déversement		Déversoir en tête de station A2	57	70	44	-37%
		By-pass A5	NC	NC	NC	

⇒ **Le système de collecte est en cours de conformité pour l'année 2022**

Les volumes totaux déversés aux points A1 en 2021 sont de 1 273 482 m3. Pour mémoire, ils étaient de 1 558 465 m3 en 2021.

Point de déversement	Total Annuel			Estimation temps sec (0)		Estimation temps de pluie (0)						
	Nombre Dévers. nb/an	Durée Dévers. min/an	Volume Déversé m3/an	Nombre Dévers. nb/an	Volume Déversé m3/an	Nombre Dévers. nb/an	Volume Déversé m3/an	Rejets DCO (2) kg/an	Rejets MES (2) kg/an	Rejets DBO5 (2) kg/an	Rejets NTK (2) kg/an	Rejets Ptot (2) kg/an
PR_LENS_REPUBLIQUE	73	16 771	423 983	0	2 103	73	423 983	223 693	423 983	223 693	137 116	56 644
DO_LENS_KENNEDY	297	94 640	300 649	5 105	710	1 456	202	151	214 880	58 619	46 414	17 362
DO_LENS_NEXANS	95	32 503	475 168	17 548	5 987			95	475 168	243 286	104 893	89 926
DO_ELEU_PERI	44	8 662	73 682	975	124			44	73 682	11 973	5 324	4 181



En 2022, nous avons constaté une augmentation des déversements sur DO_LENS_KENNEDY (+4%/2021), un surcomptage des volumes et la multiplication de ceux-ci par temps secs, avec un fort impact sur le premier semestre, a donné lieu à des actions diverses pour tenter de solutionner la problématique de mesure sur ce point. Malgré des investigations sur les collecteurs situés en aval, l'étanchéification du DO Van Pelt (réfection et rehaussement) et la modification du paramétrage de l'instrumentation en place sur la conduite de déversement vers La Souchez, le problème persiste. Pour renforcer l'autosurveillance sur ce point A1, une étude comparative devra être mise en œuvre en interne courant 2023, visant à équiper de façon indépendante les DO Van Pelt / Briquet et d'acquérir des données lors de campagnes de mesures de débits qui seront comparés à celles de la mesure en place.

Le ratio $A1/(A1+A2+A3)$ est égal à 14,4% > 5%, en baisse par rapport à 2021 (17,5%) et 2020 (18%) et en corrélation avec la baisse de la pluviométrie annuelle (-42%/2021). Pour autant, la pluviométrie a été très importante en 2021 (+43%/2020).

Tous les DO (A1) du système de collecte ont des fréquences de déversements largement supérieures à 20 déversements/an par temps de pluie. Quant aux volumes déversés, ils sont en baisse par rapport à 2021 (moyennes de -31% en volume et -32% en nombre de jours) hors DO_LENS_KENNEDY (voir problématique visée plus haut).

Des actions de renforcement des équipements d'autosurveillance et de fiabilisation de la mesure ont été réalisées en 2022 dans le cadre des engagements CALLEA du plan d'investissement (P11) :

- Suite aux premiers résultats de l'étude hydraulique 3D du DO_LENS_REPUBLIQUE (modélisation finalisée courant 2023) réalisée par Prolog Ingénierie, un premier aménagement a été réalisé en décembre 2022 : le rehaussement de la lame de déversement existante. Ce renforcement des équipements d'autosurveillance

devrait permettre de fiabiliser les mesures de débits et d'obtenir une donnée plus précise des rejets sur ce point A1 ;

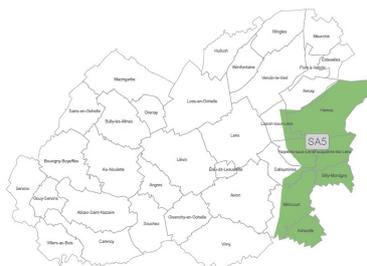
- Des travaux (aménagement de l'accès, optimisation de la fixation du capteur, mise en place d'une nouvelle instrumentation) pour fiabiliser le point de mesure A2 – déversoir en tête de station – ont été entrepris de juin à octobre 2022. Durant le premier trimestre 2023, l'acquisition de la nouvelle mesure sera opérationnelle après l'intégration d'une nouvelle loi de déversement.

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

Programme d'amélioration

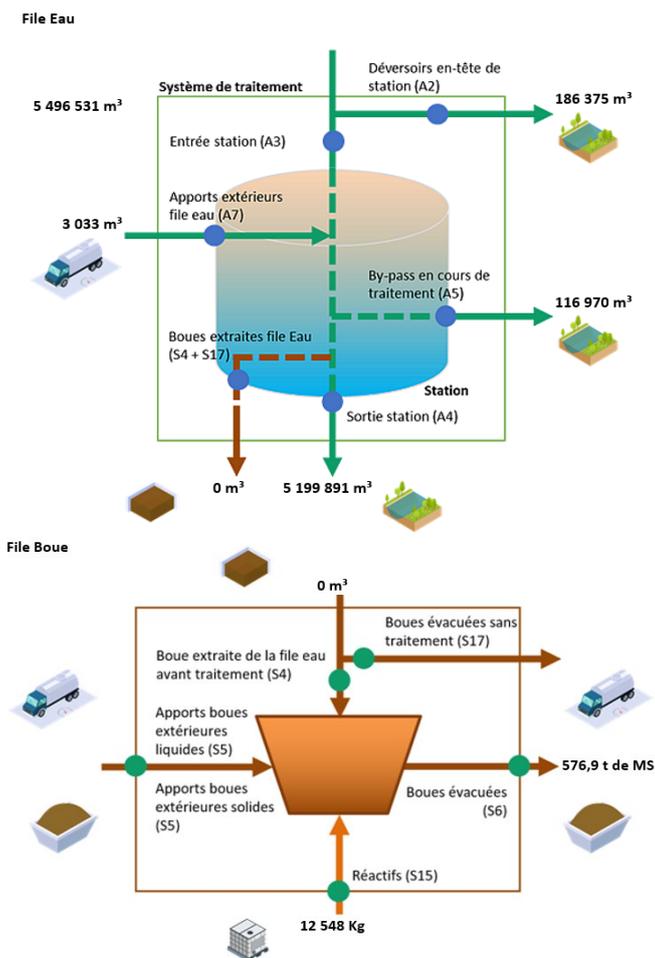
Plan d'actions conformité du système d'assainissement de Loison-sous-Lens								
Objectif temps sec : 2022 Objectif temps de pluie volume : 10% en 2026 – 5% en 2030								
Programme d'actions	Déconnexion/résultat (volume surface linéaire)	objectifs	planning (étude, trvx, date butoire)			statut (en cours, terminé, à définir)		
Système de Traitement								
optimisation du Temps de Pluie		Amélioration de la connaissance du fonctionnement du Système de Traitement	étude	travaux	date butoire			
				2023	2023	en cours		
Système de Collecte								
optimisation du fonctionnement	création du modèle hydraulique	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du Système de Collecte	2021		2023 - 2026	en cours	construction et calage du modèle 1er trim 2023	
	complément au diagnostic permanent	Sous sectoriser les apports d'Eaux Claires Parasites	2021	2022	2026	en cours	travaux de GC et instrumentation 1er trim 2023	
	renforcement des équipements d'autosurveillance	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du Système de Collecte	2021	2022	2022	en cours	modélisation 3D DO Lens République en cours	
	Gestion dynamique des flux	-300 000 m3/an	limiter les rejets au milieu naturel	2022		2024-2026	en cours	
	stockage en réseau	-250 000 m3/an	limiter les rejets au milieu naturel	2021-2022	2022-2024	2024	non démarré	
réhabilitation des réseaux	1000 ml	réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes	2022-2024	2024-2030	2030	non démarré		
Déconnexion des Eaux Pluviales	Programme CALL - secteur rural	Surface		2022-2026	2030	en cours		
	Fonds de recherche BRGM		limiter les rejets au milieu naturel	2021	2027	en cours		
	Programme Contrat de Concession du Service	-150 000 m3/an		2022	2026	non démarré		

Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Fouquières les Lens



Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2022, le système d'assainissement de Fouquières les Lens est conforme.

⇒ **Le système de traitement est conforme pour l'année 2022**

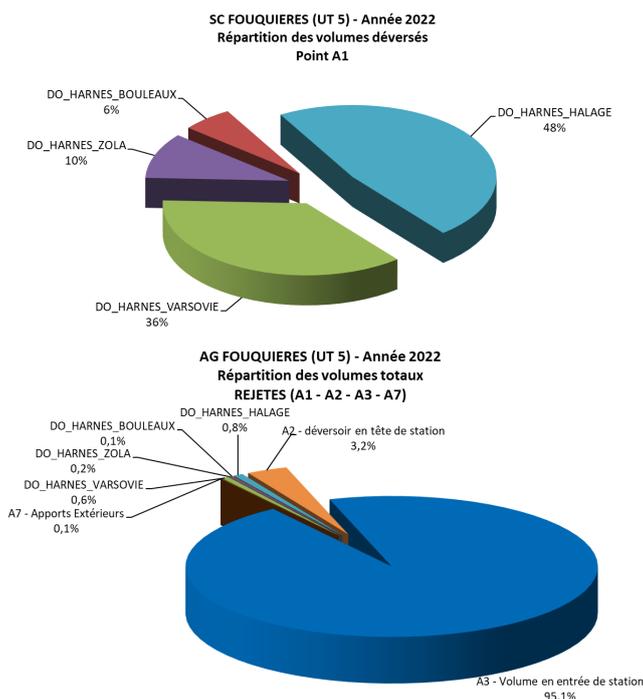


		2020	2021	2022	Diff. An/An-1 [%]
[mm/an]	Pluviométrie	699	897	530	-41%
[m3/an]	Entrée A3	5 989 300	6 583 245	5 496 531	-17%
	Sortie A4	5 477 057	6 200 404	5 199 891	-16%
	Déversoir en tête de station A2	170 729	314 638	186 375	-41%
	By-pass A5	49 812	129 177	116 970	-9%
Nbre de jours avec déversement	Déversoir en tête de station A2	79	95	54	-43%
	By-pass A5	147	114	125	10%

⇒ Le système de collecte est conforme pour l'année 2022.

Les volumes totaux déversés aux point A1 en 2021 sont de 93 751 m3. Pour mémoire, ils étaient de 202 385 m3 en 2020.

Point de déversement	Total Annuel			Estimation temps sec *		Estimation temps de pluie *	
	Nombre Dévers. nb/an	Durée Dévers. min/an	Volume Déversé m3/an	Nombre Dévers. nb/an	Volume Déversé m3/an	Nombre Dévers. nb/an	Volume Déversé m3/an
DO_HARNES_VARSOVIE	76	15 205	34 198	1	34 198	75	34 188
DO_HARNES_ZOLA	51	6 371	9 640	6 371	9 640	0	0
DO_HARNES_BOULEAUX	38	6 353	5 374	6 353	5 374	0	0
DO_HARNES_HALAGE	61	14 901	44 539	14 901	44 539	0	0



En 2022, la baisse de la pluviométrie de près de 41% par rapport à 2021 peut expliquer la diminution des volumes totaux annuels déversés aux points A1 du système de collecte (-54%).

Les volumes déversés au DO - HARNES - chemin du Halage et au DO - HARNES - rue de Varsovie représentent respectivement 48% (43% en 2020 et 46% en 2021) et 36% (47% en 2020 et 37% en 2021) des volumes totaux annuels déversés sur l'ensemble des point A1 du système de collecte.

Le système de collecte est conforme pour l'année 2022 : $\text{ratio } A1/(A1+A2+A3) < 5\%$ des volumes produits par l'agglomération comme les années précédentes.

Les volumes produits par l'agglomération sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

Les actions de renforcement des équipements d'autosurveillance réalisées en 2022 dans le cadre des engagements CALLEA du plan d'investissement (P11) sont les suivantes :

- DO MONTIGNY EN GOHELLE LE LAC (A2) → Sur la base de l'étude de modélisation hydraulique 3D du by-pass dessableur réalisée par Prolog Ingénierie, le seuil de déversement existant a fait l'objet de travaux d'aménagement, achevés le 02/09/2022. Une nouvelle loi de calage Hauteur-Débit adaptée a été appliquée au capteur existant afin d'améliorer la précision de la mesure quel que soit le niveau de sollicitation de l'ouvrage. L'instrumentation sera modifiée en 2023.

- DO HARNES (A1) → En parallèle du processus d'autosurveillance en place, des campagnes de mesures de débits ont été réalisées par OTECH Environnement sur des tronçons situés en amont des points de déversements VARSOVIE, ZOLA et BOULEAUX. Suite aux données collectées du 26/08 au 19/01/2023, des lois de calage $Q=f(H)$ ont pu être déterminées et potentiellement applicables en 2023 (rapports d'études réceptionnés le 03/02/2023).

Programme d'amélioration

Plan d'actions conformité du système d'assainissement de Fouquières							
Objectif TS : 2021 Objectif Temps de Pluie volume 2021							
Programme d'actions	Déconnexion/résultat (volume surface linéaire)	objectifs	planning (étude, trvs, date butoire)			statut (en cours, terminé, à définir)	
Système de Collecte							
			étude	trvs	date butoire		
optimisation du fonctionnement	création du modèle hydraulique	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du Système de Collecte	2023		2024	à démarrer	
	Mise en place du diagnostic permanent	Sous sectoriser les apports Eaux Claires Parasites	2021	2022	2023	terminé	
	renforcement des équipements d'autosurveillance	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du Système de Collecte	2021	2022	2022	en cours	

modélisation
DD Montign
lac

Les indicateurs de performance du système d'assainissement d'Acheville

Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2022, le système d'assainissement d'Acheville est non conforme.

Les campagnes de prélèvements réalisées sur le site montrent que le traitement est non conforme sur le paramètre MES.

Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Servins

Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2022, le système d'assainissement de Servins est conforme.

Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Villers au bois

Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2022, le système d'assainissement de Villers au Bois est non conforme.

Les campagnes de prélèvements réalisées sur le site montrent que le traitement est non conforme sur les paramètres matières en suspension et Azote total.

Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Gouy-Servins

Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2022, le système d'assainissement de Gouy-Servins est conforme.

Les indicateurs de performance

Indicateurs de performances (assainissement)	2020	2021	2022
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif [D201.0]	243 968	243 731	243 291
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]	55 CSD signées	53	54
Quantité de boues (toms) issues des ouvrages d'épuration [D203.0]	3 660.7	3 841.6	4 033.8
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [D204.0]	2.55 €/m3	2.55€/m3	2.495€/m3
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]	15	15	15
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P203.3]	SAF conf ; SAM SAL en cours de conf ; SAW non conf	SAF conf ; SAM SAL SAW en cours de conf	SAF conf ; SAM, SAL, SAW en cours de conformité
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P204.3]	5/7	8/8	8/8
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]	100%	100%	100%
Montant des abandons de créance ou des versements à des fonds de solidarité [P207.0]	126	174	114
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1]	0.02u/1000	0.00u/1000	0.01u/1000
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]	8.08	8.08	8.07
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]	100%	100%	99%
Indice de connaissance de rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]	100	100	100

Durée d'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]	12,3 ans	8,1 ans	7,8 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	3.26%	3.49%	3.72%
Taux de réclamations [P258.1]	0.00u/1000	0.07u/1000	0.35u/1000

06

BILAN FINANCIER DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

La facture 120 M3

Les élus de la CALL ont choisi de ne pas augmenter le prix total de l'eau (eau potable + assainissement) et la contribution aux investissements a été calculée de manière à ce que la facture 120 m3 TTC soit au même tarif que depuis 2014.

A travers la facture, les usagers ne payent pas l'eau, ils financent les services publics d'eau et d'assainissement. En effet, afin de maintenir un niveau de service satisfaisant la facture différencie la part exploitation et la part investissement qui vous a été présentée ci avant. La collectivité investit en effet chaque année pour maintenir les ouvrages dans un état satisfaisant et ainsi assurer la continuité de service.

La facture ci-dessous correspond à un usager du service d'assainissement collectif :

	2022		
	PU (€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)
Assainissement			299,4
Contribution aux investissements (A)	1,055	120	126,6
Part fixe exploitation Veolia	0,119	120	14,3
Part variable exploitation Veolia	0,884	120	106,0
Redevance Modernisation (A)	0,210	120	25,2
TVA 10% (A)			27,2
eau potable			314,4
Contribution aux investissements (EP)	0,560	115	64,4
Part fixe exploitation Veolia	0,415	120	49,8

Part variable exploitation Veolia	1,108	120	132,91
Redevance Prélèvement (EP)	0,074	120	8,9
Redevance Pollution (EP)	0,350	120	42,0
TVA 5,5% (EP)			16,4
Total			
EAU + ASSAINISSEMENT HT			570,2 €
TOTAL TTC			613,8 €
Dont Agence de l'eau	0,678	120	81,4 €

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget annexe assainissement retrace l'activité de collecte et de traitement des eaux usées. Il reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la construction, l'entretien et la maintenance des systèmes d'assainissement.

Son statut de service public industriel et commercial emporte les conséquences suivantes :

- l'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- le financement de l'exploitation du service est notamment assuré par la redevance assainissement,
- le budget annexe assainissement est soumis à la nomenclature comptable M49.

L'exercice 2022 du budget assainissement se clôture sur une évolution significative de +2,8 M€ du niveau des investissements. Les dépenses réelles sont arrêtées à 19,4 M€ et se décomposent comme suit :

Masses réelles en M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Évolution 2022/2021	
				En M€	En %
Fonctionnement	6,3 M€	5,4 M€	6,0 M€	0,6 M€	10,4%
Investissement	6,8 M€	11,2 M€	13,4 M€	2,3 M€	20,2%
Total	13,1 M€	16,6 M€	19,4 M€	2,8 M€	17,0%

Les principaux éléments du bilan financier de l'exercice 2022 sont les suivants :

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes de gestion (1)	11,0 M€	12,6 M€	13,6 M€
Dépenses de gestion (2)	4,1 M€	3,3 M€	4,0 M€
Charges financières nettes (3)	2,2 M€	2,1 M€	2,0 M€
EPARGNE BRUTE (4=1-2-3)	4,8 M€	7,2 M€	7,7 M€
Remboursement du capital de la dette (5)	3,4 M€	3,5 M€	3,7 M€
EPARGNE NETTE (4-5)	1,4 M€	3,7 M€	4,0 M€
Encours de dette au 31/12/N	59,4 M€	58,0 M€	60,0 M€

Capacité de désendettement (en années)	12,5	8,1	7,8
---	-------------	------------	------------

Les niveaux d'épargnes du budget annexe assainissement continuent de progresser entre 2021 et 2022 tandis que l'encours de dette augmente en fin d'exercice 2022 sans obérer la capacité de désendettement. Ainsi, la poursuite des investissements sur le réseau se réalise dans des conditions de financement favorables.

Il est précisé que la capacité dynamique de désendettement est un indicateur permettant de calculer la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service public de l'assainissement, si la CALL affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé. Au 31 décembre 2022, l'encours de dette du budget assainissement atteint 60 M€ et la capacité de désendettement est de 7,8 ans.

Le compte administratif 2022 fait ressortir une situation financière satisfaisante avec une capacité de désendettement bien inférieure à la durée des emprunts contractés sur ce budget et à la durée de vie moyenne des biens financés.

07

PERSPECTIVES 2023

Adaptation du service suite à la mise en route des contrôles de conformité

La montée en puissance des contrôles et des interactions avec les usagers qui en résultent, ont impacté la capacité du service à répondre aux demandes d'avis sur les autorisations d'urbanisme. Si le service veille à répondre aux dossiers d'importance, certains dossiers mineurs n'ont pu être traités et peuvent conduire la collectivité à devoir prendre en charge des extensions de réseau non programmées. Le risque existe également de valider, par la non réponse qui vaut accord tacite, des ouvrages qui ne seraient pas en cohérence avec la politique de gestion des eaux pluviales et de la protection de la ressource de la CALL. Un recrutement est à prévoir pour assurer l'instruction de l'ensemble des dossiers.

Pour qu'ils soient utiles à la préservation de la ressource et à l'atteinte des objectifs de qualité, les contrôles de conformité réalisés au travers de la CSP doivent être suivis par la mise en conformité des installations défectueuses. Cela induit nécessairement une nouvelle charge de travail administratif pour la collectivité, notamment en ce qui concerne la rédaction des courriers de mise en demeure, le suivi des dossiers et l'application des pénalités qui résulterait d'une absence de travaux, ces points ne pouvant être réalisés par le délégataire. Un recrutement est également à prévoir.

Sensibilisation

Un développement de l'activité sera mis en place pour 2023, avec une sensibilisation du jeune public sur les enjeux en matière d'eau et d'assainissement. Chaque année, 5 à 6 communes pourront solliciter cette animation. Une intervention par commune sera programmée dans la durée du contrat de CSP.

L'année 2023 sera aussi l'occasion d'organiser différents événements importants sur notre territoire permettant ainsi de toucher l'ensemble des acteurs :

- Les enfants, par l'organisation d'une journée dédiée qui se déroulera au stade Bollaert
- Les usagers, par la distribution de cuves de récupération d'eau de pluie
- Les professionnelles de l'eau et de l'aménagement par l'accueil du forum national de gestion des eaux pluviales au stade Bollaert.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2022

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex

www.agglo-lenslievin.fr

    @AggloLensLievin



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin